



Tokyo Gakugei University Repository

東京学芸大学リポジトリ

<http://ir.u-gakugei.ac.jp/>

Title	LES TEMPLIERS (premiere partie) : L'HISTORIE OFFICIELLE
Author(s)	DELEGUE, Beatrice
Citation	東京学芸大学紀要. 第2部門, 人文科学, 55: 111-120
Issue Date	2004-02-27
URL	http://hdl.handle.net/2309/2684
Publisher	東京学芸大学紀要出版委員会
Rights	

LES TEMPLIERS (première partie): L'HISTOIRE OFFICIELLE

Béatrice DELEGUE

French Language and Literature *

(Received for Publication ; November 30, 2003)

S'il est un point d'histoire qui a fait couler beaucoup d'encre, c'est bien celui des Templiers. Les livres sur le sujet se comptent par centaines, historiques ou romans, et les suppositions les plus folles et les plus documentées auront été avancées. Mon but n'est ni de faire de nouvelles hypothèses, ni d'apporter une solution au mystère, je n'en ai certes pas les moyens, mais simplement de mettre un peu d'ordre dans ce qui a été dit sur le sujet. Je me propose donc dans un premier article de vous donner l'histoire officielle des "moines soldats" puis dans un deuxième article nous soulignerons les "étrangetés" et les "incertitudes" qui ont donné lieu à tant de "mystères" et d'explications diverses. La nature humaine adorant les mystères, des résurgences de l'Ordre des Templiers ont vu le jour et nous verrons aussi que le fameux "trésor des Templiers" a peut-être été trouvé.

I - LA FORMATION DE L'ORDRE DU TEMPLE

Vers l'an mille, le monde est en pleine mutation. C'est un monde où la violence règne. Le peuple vit dans la campagne sous la protection d'un seigneur qui est souvent en guerre avec son voisin. Les guerres privées sont quasi-permanentes. Cette violence est aggravée par les chevaliers⁽¹⁾, professionnels du combat, créés par l'église, mais dont les bas-instincts ont tendance à

se libérer un peu trop facilement.

Le 27 novembre 1095, le pape Urbain II prêche devant le concile de Clermont. Il condamne en particulier les laïcs qui se battent sans respecter la Trêve ni la Paix de Dieu⁽¹⁾. Il offre alors aux chevaliers de se racheter et de gagner leur salut en allant libérer Jérusalem.

"Qu'ils aillent donc au combat contre les infidèles - un combat qui vaut d'être engagé et qui mérite de s'achever en victoire - ceux-là qui jusqu'ici s'adonnaient à des guerres privées et abusives, au grand dam des fidèles! Qu'ils soient désormais des chevaliers du Christ, ceux-là qui n'étaient que des brigands."⁽²⁾

La direction du "Saint Voyage" est confiée à l'évêque du Puy pour le côté religieux, et au Comte de Toulouse, Raymond IV, du côté laïque. Le succès de cet appel dépassa toutes les espérances du pape et c'est par milliers que des hommes de toutes conditions se mirent en route⁽³⁾. Cette foule enthousiaste et indisciplinée massacra sur son chemin juifs et paysans, se livra sans retenue au pillage, mais c'était pour la bonne cause! En 1098, Antioche est prise, et le 13 juillet 1099 Jérusalem tombe aux mains des croisés qui massacrent les infidèles⁽⁴⁾ qui ont souillé la ville du Christ.

Les croisés ont accompli leur mission: délivrer

* Tokyo Gakugei University (4-1-1 Nukuikita-machi, Koganei-shi, Tokyo 184-8501, Japan)

Jérusalem et prier sur le tombeau du Christ. La plupart s'en retournent chez eux. Certains sont partis dans l'intention de s'installer sur place et ont fait don de toute leur fortune immobilière aux abbayes voisines. Mais ils sont trop peu pour tenir la conquête. Heureusement le succès de la première croisade entraîne chaque année des pèlerins en armes qui vont permettre la conquête des villes d'Acre en 1104 (renommée Saint-Jean d'Acre) et de Tripoli en 1108. Godefroy de Bouillon, chef des croisés du Nord et de Lorraine, devient roi de Jérusalem, titre qu'il refuse pour le donner à son frère Baudouin de Boulogne.

Le va et vient des pèlerins sur les routes menant à Jérusalem attire naturellement les brigands qui les détroussent activement. C'est loin d'être spécial à cette route d'ailleurs. Pèlerins ou marchands se rendant sur des lieux saints ou à des foires en font continuellement la triste expérience. Une institution religieuse se consacre déjà à aider les pèlerins: les Hospitaliers. Leurs activités se trouvent multipliées par les routes menant en Terre Sainte et en 1113 ils sont érigés, par une bulle du pape Pascal II, en ordre indépendant qui reçoit le nom d' "Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem". A cette époque, ils ouvrent des hospices dans les principaux ports d'embarquement des croisés. Le but de cet ordre charitable est de soigner les malades et non de protéger ceux qui, bien-portants, s'en vont sur les routes rejoindre la ville du Christ. C'est cette dernière tâche qui va être dévolue aux chevaliers du Temple.

Les rois de Jérusalem, Baudouin Ier puis Baudouin II, demandent aux Chrétiens de venir peupler leur pays et de mettre sur pied une organisation efficace pour protéger les pèlerins. Un seigneur d'origine champenoise relève le défi - de sa propre initiative ou poussé par les précédents, les avis sont partagés - et décide avec quelques chevaliers de consacrer sa vie à Dieu et à la défense des pèlerins. Cet homme, c'est Hugues de Payns qui s'adjoint huit compagnons dont on ne connaît pas tous les noms. D'après de

savants calculs historiques, la date de fondation se situerait entre 1118 et 1120. En effet la création de l'ordre fut très discrète et le premier historien à nous en parler fut Guillaume de Tyr, historien qui naquit 10 ans après cette fondation et qui écrivit ses chroniques templières vers 1160/1170.

Les neufs compagnons, qui se donneront d'abord pour nom "la Milice du Christ", seront logés par le roi Baudouin dans une aile de son palais située à l'emplacement du Temple de Salomon. En 1126, le Comte de Champagne rejoint le petit groupe. Leur importance augmente et en 1128 la petite communauté est reconnue par le pape Honorius II ⁽⁵⁾ sous le nom de "Ordre des Pauvres Chevaliers du Christ du Temple de Salomon". A cette époque, le pape réunissait fréquemment des conciles en raison des nombreux problèmes soulevés par la réforme grégorienne ⁽⁶⁾. Au cours d'un de ces conciles ⁽⁷⁾, un projet de règle de l'Ordre fut soumis à l'approbation des prélats afin que le rôle et l'organisation de l'Ordre soient fixés. Cette règle fut complétée plusieurs fois pour former en 1260 un recueil de 668 articles.

II- LA MISSION DU TEMPLE

Au début, les neufs chevaliers convoiaient des groupes de pèlerins entre leur port de débarquement et la ville sainte de Jérusalem. A leur tête, le Grand Maître, Hugues de Payns à la fois militaire hors pair et extrêmement pieux. On raconte que son père lui ayant demandé s'il préférerait le métier des armes ou la prière il aurait répondu: "les deux"... en même temps! Il était fréquent que des chevaliers, après avoir pillé et égorgé pendant une bonne partie de leur vie, se tournent vers la religion dans leur vieillesse pour se ménager une part de paradis. Hugues de Payns voulait être moine et soldat en même temps et tout de suite.

Cette conception est révolutionnaire. En effet la religion est hostile à la guerre et si le commandement "*Tu ne tueras point*" s'applique

peu au chevaliers qui pratiquent la légitime défense d'une façon élargie, les moines eux, ne peuvent en aucun cas prendre les armes. Avec Saint Augustin ⁽⁸⁾ pourtant était apparu la notion de "*guerre juste*": un chrétien a le droit de se défendre, et la croisade en est le prolongement. Mais cette guerre ne peut être menée que par des laïcs. L'abbé Bernard de Clairvaux va aller plus loin en reprenant l'idée d'Hugues de Payns: l'église a besoin d'une armée pour la défendre, des hommes qui auront à la fois les qualités des chevaliers et les vertus des moines. Ces chevaliers modèles qui prononceront des vœux de pauvreté et de chasteté, ce seront les Templiers. Beaucoup de cadets de noblesse vont aller grossir leurs rangs. En effet dans la société du Moyen-Age, c'est le frère aîné qui prend la succession du père à la tête du domaine. Ce domaine est souvent trop petit pour qu'on en donne une part capable de le faire vivre au cadet qui d'habitude est destiné à devenir prêtre. Mais tous les cadets n'ont pas la vocation religieuse. Ils ont souvent plus envie d'en découdre et d'accomplir des exploits guerriers plutôt que d'aller chanter laudes ⁽⁹⁾ dans un couvent. L'Ordre du Temple va leur permettre de faire les deux! Cette justification de la double mission des Templiers, prier et combattre, sera explicitée dans le texte de Saint-Bernard, *De laude*, et reprise en 1139 par le pape Innocent II dans sa bulle *Omne datum optimum* qui place l'Ordre sous son autorité directe :

"La nature vous avait faits fils de la colère et adeptes des voluptés du siècle, mais voici que, par la grâce qui souffle sur vous, vous avez écouté d'une oreille attentive les préceptes de l'Évangile, relégué les pompes mondaines et la propriété personnelle [...] il faut vous considérer effectivement comme les soldats du Christ [...] C'est Dieu lui-même qui vous a constitués défenseurs de l'Église et adversaires des ennemis du Christ."

Les Templiers vont devenir l'armée de l'église. Ils ne vont plus se contenter de protéger les pèlerins, ils vont faire la guerre. Ils commencent

en 1130 à Damas en compagnie de Foulques d'Anjou puis, leurs effectifs ayant grossi, seuls en 1138 avec la reprise de la ville de Teqoa. A partir de là, leurs faits d'armes glorieux sont de plus en plus souvent relatés par les historiens de l'époque, des actes de courage ou de témérité qui, couronnés de succès ou non, vont jaloner l'histoire. En 1148, ils sauvent le roi Louis VII; en 1177, soixante-dix Templiers sauvent Montgisard; de 1163 à 1168, campagnes militaires en Egypte; 1190, reconquête de Saint-Jean d'Acre; en 1250, ils payent la rançon du roi Saint-Louis; en 1291, quinze Templiers se battent contre deux cent mille mamelouks et succombent, perdant la dernière terre chrétienne de Palestine.

III- ORGANISATION ET HIÉRARCHIE DE L'ORDRE

À la tête de l'Ordre se trouve le Maître qui est assimilé à un souverain: on lui rend les honneurs dus à un prince régnant. Ses pouvoirs ne sont cependant pas absolus: si les frères lui doivent obéissance, il ne peut prendre aucune décision sans l'assentiment du Chapitre ⁽¹⁰⁾ qui peut l'obliger à démissionner. Il est élu par treize frères désignés les uns par les autres.

Le sceau de l'Ordre est détenu par le Sénéchal, deuxième personnage le plus important et qui souvent succède au Maître lorsque celui-ci meurt.

Le Maréchal est le chef militaire et le responsable de la discipline. Il s'occupe de l'achat ou de la fabrication de tout ce qui est nécessaire pour se battre: armes et armures, munitions, machines, chevaux... Il a 4 adjoints pour l'aider.

Le Trésorier appelé également Commandeur de la terre et du royaume de Jérusalem est comptable de toutes les sommes versées à l'Ordre. Il est aussi chef de la marine. Il est assisté par le Commandeur de la voûte d'Acre ⁽¹¹⁾.

Après ces quatre personnages principaux, il y avait les commandeurs de provinces, les frères qui s'occupaient du logement, des vêtements, puis ceux qui commandaient des groupes de dix chevaliers et enfin les chevaliers, les sergents, les

écuyers, les chapelains et les artisans qui travaillaient pour l'Ordre.

Toute la vie du Temple était réglée et les manquements à la discipline punis. Chaque faute était répertoriée avec la peine correspondante.

Les chevaliers, lorsqu'ils entraient au Temple, faisaient vœux de pauvreté et souvent donnaient à l'Ordre la quasi-totalité de leurs biens. Les dons de tous ceux qui le voulaient affluèrent dans les coffres de l'Ordre à la demande de Bernard de Clairvaux. Rois et reines, évêques et autres princes, laïcs ou de l'église, offrent argent, terres, châteaux et même fiefs entiers avec leurs prérogatives. Certains dons sont empoisonnés. Le Temple ayant essaimé dans toute la chrétienté, les Espagnols donnent des terres occupées par les arabes et qu'il leur faut reconquérir... à moins que ce ne soient des marécages à assainir. Bons gestionnaires, les Templiers vont faire fructifier leurs nouvelles possessions, défrichent, assèchent, remembrement et l'Ordre devient immensément riche. Toutes ces terres deviennent biens d'église et donc ne payent aucune taxe. Leurs richesses et leur mission première de convoier des pèlerins à l'étranger vont transformer les Templiers en armateurs, marchand d'armes et banquiers.

L'activité bancaire du Temple se développe et les plus grands de ce monde leur font confiance: ne sont-ils pas chevaliers et moines donc honnêtes et prêts à défendre ce qu'on leur aura confié? C'est pourquoi ils seront dépositaires des joyaux de la couronne d'Angleterre par deux fois, de l'original du traité conclu par Louis IX et Henri III d'Angleterre, du sceau royal pendant un voyage, du château de Gisors... et c'est pourquoi, tout naturellement, Philippe Auguste ⁽¹²⁾ leur confie le trésor royal. Ses successeurs continueront pendant un siècle, jusqu'à Philippe le Bel, et le trésorier du Temple sera en fait le ministre des finances de la France. Mais c'est cette dernière activité qui les conduira à leur perte.

III - LA SITUATION DU TEMPLE AVANT LE PROCÈS

Les Motivations de Philippe le Bel

En 1291, Saint-Jean d'Acre tombe aux mains des musulmans. La disparition du dernier royaume chrétien de Palestine va enlever au Temple sa fonction de guerriers du Christ. Les meilleurs guerriers sont morts et ceux qui restent ne sont que des gestionnaires de la fortune de l'Ordre. Le Grand Maître s'est retiré à Chypre où ses relations avec le roi de Chypre se détériorent rapidement. Le roi de France commence alors à craindre que les Templiers n'aient soif de conquête, ne veuillent devenir une véritable puissance territoriale, ce territoire pouvant être la France où ils sont les plus nombreux. Ils y possèdent des milliers de commanderies, de maisons, de terres, toutes pourvues de garnisons armées, disciplinées et qui ne relèvent que du pape et non du roi. Or le roi n'a pas d'armée permanente à son service. En cas de guerre, il lève l'ost ce qui demande plusieurs semaines et les vassaux peuvent refuser purement et simplement. Pour pallier cet inconvénient, le roi avait demandé à être reçu dans l'Ordre en tant que chevalier honoraire, espérant parvenir à la maîtrise et donc annexer l'armée templière à la couronne. Sa demande avait été refusée ce qui vexa profondément le souverain. L'armée du Christ, permanente, peut être levée en quelques jours, elle est disciplinée mais elle est désœuvrée, sans but. Quoi de plus dangereux qu'une armée qui n'a pas de combats pour déverser son trop-plein d'énergie!

En mars 1307, Philippe IV, dit Philippe le Bel, change une nouvelle fois le cours de la monnaie et fait non pas une dévaluation mais une réévaluation de celle-ci. Cela veut dire que les débiteurs vont devoir payer leurs dettes beaucoup plus cher. Le peuple s'insurge contre cette augmentation des prix dont il fait principalement les frais et attaque la maison du directeur de la Monnaie et le Palais Royal. Le roi trouve refuge au Temple de Paris qui devient donc le protecteur

du roi. Cela ne durera que deux jours, mais ce furent des journées particulièrement humiliantes pour Philippe le Bel qui se retrouve dépendant de l'Ordre des Chevaliers du Christ. Cette humiliation en suit une autre: lorsqu'il est arrivé en France quelques jours avant, le Grand Maître de l'Ordre, Jacques de Molay, s'est présenté dans un équipage somptueux, étalant un faste à faire pâlir d'envie les princes souverains les plus puissants et les plus riches de ce monde. En effet le Grand Maître avait rang de prince souverain et il ne l'a pas caché. Humilié par trois fois par l'Ordre et débiteur d'une dette très importante, le roi avait toutes les raisons de se débarrasser des Templiers.

L'attitude de l'église

Cette armée n'obéit donc pas au roi mais au pape. Or les relations entre le roi et la papauté sont tendues. Lorsque le pape Boniface VIII a rappelé en 1296 que les princes laïcs n'avaient pas le droit de lever d'impôt sur le clergé sans l'autorisation de Rome sous peine d'excommunication, ce que venait de faire Philippe le Bel, le roi a coupé les vivres au pape en interdisant toute sortie d'argent. Malgré l'interdiction royale, les Templiers firent parvenir de l'argent à Rome. Ce fut une première faute de la part de l'Ordre. Les relations entre le roi et le pape continueront à s'envenimer sous divers prétextes jusqu'à la bulle *Ausculta fili* en 1301. Le pape y développe sa théorie de la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir des princes et s'arroge le droit de juger de la moralité de leurs décisions. Il accuse le roi Philippe le Bel de se livrer à des abus de pouvoir. La bulle *Unam Sanctam* renforce encore les positions papales et le roi riposte par l'attentat d'Anagni en septembre 1303. Il envoie son secrétaire, Nogaret ⁽¹³⁾, enlever le pape. Le commando arrivera jusqu'aux appartements privés du pape mais ne pourra que le gifler violemment avant d'être obligé de s'enfuir. Le pape, dont la garde rapprochée était constituée d'Hospitaliers et de Templiers, en mourra un mois plus tard, le 11 octobre 1303. Son successeur, Benoît XI, ne fut pas aussi docile que le roi de France l'espérait - il excommunia Nogaret pour

l'attentat d'Anagni - mais il ne fut pape que 2 ans.

A nouveau le conclave se réunit pour élire le pape. Mais deux partis s'affrontaient: celui des fidèles de Boniface et celui des partisans du roi de France. Ils étaient en nombre égal et aucune solution ne pouvait se faire jour à moins de chercher un candidat en dehors des cardinaux. On le trouva en la personne de Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux. Il avait participé à la rédaction de la bulle *Unam Sanctam*, mais, arriviste et fin diplomate, il avait su tisser des liens avec Philippe. Avec l'aide de ce dernier, Bertrand de Got est élu sous le nom de Clément V en juin 1305. C'est peut-être aussi pour cela que son attitude fut si molle lorsqu'il a appris l'arrestation des Templiers.

Le roi n'était pas le seul à considérer les Templiers d'un mauvais œil. Le clergé séculier aussi détestait l'Ordre à cause des privilèges dont il usait et abusait au point que les papes successifs durent pendant plus d'un siècle le rappeler à la modération.

L'Ordre des Pauvres Chevaliers du Christ était placé uniquement sous la tutelle du pape. Cela impliquait les conséquences suivantes:

- 1- le Maître était élu par ses frères et le roi n'avait rien à dire. Il ne pouvait donc placer un homme à lui à la tête de l'Ordre.
- 2- l'autorité du Maître sur les frères est renforcée: ils lui doivent totale obéissance et ne peuvent quitter l'Ordre sans son accord.
- 3- aucun ecclésiastique ne peut changer les statuts sauf le Maître et son Chapitre.
- 4- les Templiers ont le droit d'avoir leurs propres prêtres et de se confesser à eux.
- 5- seul le pape peut les excommunier. Les évêques n'ont plus rien à dire.

Le deuxième privilège, celui qui a provoqué principalement la grogne du clergé, c'est l'exemption des dîmes. Tout possesseur ou exploitant de terres devait un impôt au clergé. Mais les terres possédées par les Templiers ne payaient rien.

D'autres privilèges vinrent s'ajouter au fil des bulles et des papes: les chapelains des Templiers avaient le droit de dire la messe une fois par an dans les territoires "interdits" c'est-à-dire punis par l'Église à cause des fautes de leur seigneur. Cette célébration unique attirait beaucoup de fidèles avec leurs dons et leurs aumônes au profit de l'Ordre seul. Enfin l'Ordre pouvant posséder ses propres églises et ses cimetières faisait concurrence aux curés des paroisses voisines.

En fait tous ces privilèges n'étaient pas uniquement ceux de l'Ordre du Temple mais ceux des ordres militaires en général. Ils donnèrent lieu à de nombreux conflits entre les ordres, les évêques ou le patriarche de Jérusalem. Si la papauté n'a jamais remis en cause les privilèges accordés, il lui a fallu bien des fois modérer les ardeurs et les abus des Templiers.

"Si l'église levait, ne serait-ce qu'un instant, la main qui assure votre protection face aux prélats et aux princes séculiers, vous ne pourriez en aucun cas résister aux assauts de ces prélats et à la force de ces princes."⁽¹⁴⁾

Il ne faut donc pas s'étonner que, lors du procès des Templiers, les juges de l'église se soient montrés si durs et tendancieux.

IV- LE COMLOT CONTRE LES TEMPLIERS

Entre 1303 et 1305, un certain Esquieu de Floyran partage la cellule d'un Templier condamné à mort. Comme c'est l'usage, il reçoit la confession du condamné qui lui aurait expliqué qu'au moment de sa réception dans l'Ordre, on l'a obligé à renier le Christ, à cracher sur la croix, à pratiquer l'homosexualité, à adorer une tête barbue...

Horrifié, Floyran en fait part au roi d'Aragon qui refuse de le croire. Floyran se rend alors en France auprès du roi qui décide de mener une enquête. Cette confession venait bien à propos servir les desseins de Philippe le Bel! Beaucoup la qualifient de machination montée de toutes pièces

par Nogaret. A la Pentecôte 1307, le roi rencontre le pape pour lui faire part des faits et lui demander de prendre des mesures. Mais le pape refuse de croire un tel tissu d'infamies et d'ouvrir une enquête. Mais il est convenu que le roi continuera à mener son enquête et tiendra le pape informé des résultats.

L'enquête ne donne que des témoignages de seconde main d'une part, donc non recevables légalement, et de Templiers expulsés de l'Ordre pour mauvaise conduite. Le pape ne donne donc pas suite aux révélations et refuse de prononcer la condamnation de l'Ordre.

Informé, le Grand Maître, Jacques de Molay, demande au pape de diligenter une enquête pour laver l'Ordre de tous les soupçons et les calomnies qui commencent à se répandre. Il sort de son île de Chypre où il était en parfaite sécurité pour s'installer à Paris et ensuite rencontrer le pape à Poitiers pendant l'été 1307. C'est une grosse erreur car maintenant il est à la merci du roi. Ce dernier l'invite à venir à Paris porter le cercueil de Catherine de Courtenay, épouse de son frère, morte début octobre. Croyant que cette invitation est une reconnaissance implicite de son innocence, le Maître retourne à Paris. Le lendemain des funérailles, le vendredi 13 octobre, le roi lançait contre les Templiers toutes les forces de police du royaume et les faisait arrêter dans la France entière à la même heure.

Pour réussir ce coup de filet, l'ordre d'arrestation avait été envoyé en grand secret aux commissaires du roi, fonctionnaires nouvellement créés et dont la fidélité était plus sûre que celle des baillis ou sénéchaux dont la charge était héréditaire et qui avaient pu lier amitié avec les Templiers. Ils avaient fait une enquête sur les maisons templières, compté les personnes y habitant, repéré les lieux. Les hommes devant participer à l'arrestation furent recrutés le matin même. Le prétexte était que, coupables d'hérésie, les Templiers pouvaient être arrêtés comme des hérétiques ordinaires. Les motifs qui furent lus

aux prud'hommes, avaient été soigneusement rédigés pour provoquer l'indignation et parfois même la violence comme à Arras où les soldats égorgèrent la moitié des Templiers.

Juste après l'arrestation, Philippe le Bel invita tous les princes européens à faire de même. Il fut inégalement suivi.

V- LE DEROULEMENT DU PROCES

Naturellement le pape blâma le roi d'avoir attenté à un ordre religieux sans lui en référer.

“Au mépris de toute règle, pendant que nous étions loin de vous, vous avez été jusqu'à les mettre en prison...[...] Dans ce procédé précipité, tous remarquent, et non sans cause raisonnable, un outrageant mépris de nous et de l'Eglise Romaine.”

Le roi répondit en protestant de son respect pour le Saint-Siège, mais qu'il ne pouvait relâcher les Templiers sans que le pape ait examiné leur cause. Les chefs d'accusation étaient les suivants: reniement du Christ, crachat sur la croix, sodomie, sorcellerie, non consécration de l'hostie pendant la messe, baisers obscènes et accouplements monstrueux, adoration d'une idole.... Par la suite le pape fut obligé par le roi, moyennant un chantage concernant la mémoire du pape Boniface VIII, de demander l'arrestation de tous les Templiers. Il y eut alors deux procès parallèles: celui de l'Ordre par le pape, et celui des Templiers, les membres de l'Ordre, par le roi.

Les interrogatoires commencèrent et furent accompagnés de tortures atroces. Presque tous les accusés avouèrent ce qu'on voulut pour échapper à la souffrance. Certains firent même des déclarations extravagantes. Cependant il faut remarquer que tous avouèrent avoir renié le Christ “de bouche mais non de cœur”, qu'on leur avait dit de pratiquer la sodomie “mais qu'ils ne l'avaient jamais fait ou vu faire”. Si les dépositions sont invraisemblables, les agents de

Philippe le Bel les publièrent de façon telle qu'elles soulevèrent l'indignation dans toute la chrétienté.

Clément V ordonna que lui soient amenés le Maître et les grands dignitaires de l'Ordre afin de les interroger. Arrivés à Chinon, ils furent déclarés par les gens du roi trop fatigués pour continuer leur chemin. Le pape envoya des cardinaux pour les entendre, et ils confirmèrent tous leurs premiers aveux.

Le pape ordonna une enquête par une commission pontificale dont les membres devaient, sans avoir recours à la torture, entendre des témoins (et non des accusés), des défenseurs de l'Ordre. L'enquête ainsi ordonnée ne s'ouvrit que le 8 août 1309 par la citation de tous les témoins en la salle du palais épiscopal à Paris: tous les Templiers incarcérés qui acceptaient de défendre leur Ordre devaient être extraits de leurs geôles et amenés sous bonne garde à Paris pour y être interrogés. Le Grand Maître, après avoir été visiblement “travaillé” par les agents du roi, déclara qu'il n'était qu'un pauvre chevalier illettré et qu'il préférerait s'abstenir, qu'il ne parlerait que devant le pape.

Plusieurs mois plus tard, beaucoup de témoins étant venus puis s'étant rétractés en raison des intimidations des agents royaux, cinquante-quatre des Templiers qui s'étaient offerts de défendre l'Ordre voulurent se présenter. Ils furent instantanément condamnés comme relaps par un synode réuni à la hâte par l'archevêque de Sens, frère d'un ministre du roi, Enguerrand de Marigny ⁽¹⁵⁾, et brûlés vifs. Cela découragea fortement toute autre tentative pour défendre l'Ordre.

Pour inciter le pape à condamner l'Ordre plus rapidement, le roi engagea le procès de Boniface VIII pour hérésie, simonie ⁽¹⁶⁾, sodomie... Pour sortir de cette impasse, Clément V fut obligé d'accepter tous les accommodements: les Templiers servirent de rançon pour la mémoire de Boniface VIII.

Les procès-verbaux des 231 témoins qui

avaient été entendus furent transmis au pape et le concile de Vienne pu s'ouvrir le 16 octobre 1311. Mais Clément V eut à faire face à de nouvelles difficultés car les choses ne s'étaient pas passées ailleurs comme en France: les Templiers avaient nié partout sauf ceux qui s'étaient trouvés placés sous la poigne de Philippe le Bel. Les évêques français réclamaient donc la condamnation de l'Ordre sans entendre leur défense, ceux d'Allemagne, d'Aragon, de Castille et d'Italie, qui avaient acquitté les Templiers dans leurs circonscriptions, voulaient instituer une discussion contradictoire. Neuf Templiers fugitifs venus à Vienne pour y être entendus furent enfermés au secret par le pape. La première session s'occupa de diverses questions et fut close sans qu'aucune décision soit prise à l'encontre de l'Ordre. A la reprise du concile en février 1312, on apprit que Philippe le Bel et son armée était arrivé. Le roi s'assit à côté du pape qui lut une bulle élaborée avec les conseillers royaux. Dans cette bulle, *Vox in excelso*, le pape ne condamnait pas - comme il le soulignait - mais supprimait l'Ordre du Temple compte tenu de leur mauvaise réputation et des scandales qui en étaient résultés. Le concile, cerné de toutes parts, ne pouvait qu'approuver. Toutes les propriétés de l'Ordre étaient transférées au Saint-Siège qui les remettraient aux Hospitaliers. Le roi et les autres princes réussirent à en détourner une bonne part à leur profit.

Le pape s'était réservé le procès du Grand Maître et de trois autres dignitaires. En décembre 1313 seulement, il nomma trois cardinaux pour examiner leur cas. Le 18 mars 1314, les quatre hommes furent amenés sur le parvis de Notre-Dame pour entendre la sentence: condamnation à la prison perpétuelle. Mais au dernier moment deux d'entre eux, Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay, eurent un sursaut inattendu. Ils clamèrent:

“Nous ne sommes pas coupables des choses dont on nous accuse, mais nous sommes coupables d'avoir basement trahi l'Ordre pour sauver nos

vies. L'Ordre est pur, il est saint, les accusations sont absurdes, les confessions menteuses”

Ce fut une stupeur générale. Les cardinaux remirent les deux relaps au prévôt de Paris, se réservant d'en décider le lendemain. Mais le roi prit les devants et les fit brûler le soir même. Selon un chroniqueur italien ils auraient crié: *“Les corps sont au roi de France, mais les âmes sont à Dieu.”* Selon la légende populaire, le Grand Maître aurait lancé une malédiction devenue célèbre:

“Pape Clément!... Chevalier Guillaume!... Roi Philippe!... Avant un an, je vous cite à comparaître devant le tribunal de Dieu pour y recevoir votre juste châtement! Maudits! Maudits! Tous maudits jusqu'à la treizième génération de vos races!...”

Il est vrai que 37 jours plus tard, le pape Clément, malade depuis longtemps, s'éteignait. Guillaume Imbert, l'inquisiteur général, fut victime d'une chute de cheval le 2 novembre 1314. Philippe le Bel mourut des suites d'un accident de chasse le 29 décembre de la même année. Dans l'année qui suivit plusieurs autres bourreaux de l'Ordre trouvèrent la mort. Cela suffit à accréditer la thèse de la malédiction et de sa réalisation, et à innocenter dans la croyance populaire les Templiers de toutes les accusations qui furent portées contre eux.

Dans ce récit historique de ce que fut l'Ordre des pauvres chevaliers du Temple de Salomon de Jérusalem, il y a beaucoup d'incohérences qui ont été justement soulignées par de nombreux historiens. Certains ont proposé des explications. Ce sont-là les mystères que nous tenterons d'élucider dans un prochain article.

Notes

- (1) Pour essayer de moraliser la féodalité qui se vautre dans la luxure, l'église avait organisé la Chevalerie, combattants à cheval qui

- devaient faire serment de loyauté à leur seigneur et de respecter certaines règles de combat: ne pas se battre contre les roturiers - *la Paix de Dieu* - ni pendant la période du carême et de l'Avent - *la Trêve de Dieu* -.
- (2) Le texte même de l'allocution n'existe pas. Ceci est une citation de ce qu'en a rapporté Foucher de Chartres dans son *Historia Hierosolymitana*.
 - (3) 4 500 chevaliers, 30 000 fantassins et entre 60 000 et 100 000 pèlerins non-combattants. Heureusement ils ne suivirent pas tous la même route. Leur point de jonction fut Constantinople.
 - (4) 40 000 musulmans et juifs furent tués.
 - (5) Le pape Honorius II les reconnut par une bulle et leur donna leur règle au concile de Troyes.
 - (6) Cette réforme fut initiée par le pape Grégoire VII afin de soustraire l'église en tant qu'institution à l'influence des laïcs. Cette réforme a entraîné un changement de la structure de l'église et le rétablissement de l'autorité épiscopale.
 - (7) Ce concile se tint à Troyes le 13 janvier 1219 en présence de Saint Bernard et de nombreux cisterciens dont l'influence fut grande, même s'ils ne furent pas les véritables auteurs de la règle.
 - (8) Auteur latin, 354-430.
 - (9) Office de prières en commun. Ces offices étaient répartis à différentes heures de la journée et de la nuit: matines, laudes, primes, ...
 - (10) Réunion hebdomadaire des frères pour discuter des problèmes et prendre les décisions.
 - (11) Principal port de la marine templière en Orient.
 - (12) 1165-1223, fils de Louis VII le jeune et d'Adèle de Champagne. Son père avait été marié en premières noces à Eléonore d'Aquitaine qui épousa ensuite le roi d'Angleterre et fut à l'origine de la guerre de 100 ans.
 - (13) Guillaume de Nogaret, juriste, membre du

conseil royal, fut nommé Garde des Sceaux au moment de l'arrestation des Templiers.

- (14) Registres de Clément IV, 1265-1268.
- (15) Il était Surintendant des Finances du roi.
- (16) Vente des biens de l'Eglise pour son profit.

CHRONOLOGIE du TEMPLE

1095	Le pape Urbain II lance l'idée de croisade.
1099	Le 13 juillet prise de Jérusalem
1100-1137	Règne de Louis VI le Gros
1100	Baudoin 1er, roi de Jérusalem, frère de Godefroy de Bouillon.
1118-1120?	Création de l'Ordre des Pauvres Chevaliers du Christ du Temple de Salomon de Jérusalem.
1118-1136	Hugues de Paynes, premier Maître de l'Ordre du Temple
1126	Le pape Honorius II reconnaît l'Ordre et lui donne sa règle qui sera rédigée par Saint-Bernard en 1128.
1137-1179	Règne de Louis VII le Jeune
1139	Le pape Innocent II accorde de nombreux privilèges au Temple qui ne relève que du pape.
1146	L'Ordre s'installe à Paris. La croix rouge "pattée" devient leur emblème.
1179-1223	Règne de Philippe II Auguste
1187	Perte de Jérusalem.
1190	Reconquête de Saint-Jean-d'Acre.
1214	Bataille de Bouvines
1223-1226	Règne de Louis VIII le Lion
1226-1270	Règne de Louis IX dit Saint-Louis
1250	Bataille de Mansourah: le Comte d'Artois, frère du roi, est fait prisonnier. Les Templiers aident au paiement de la rançon.
1270-1285	Règne de Philippe III le Hardi
1285-1314	Règne de Philippe IV le Bel
1291	Perte de Saint-Jean-d'Acre. Retrait des Templiers à Chypre.
1294-1303	Règne du pape Boniface VIII; attentat d'Anagni, septembre 1303
1305-1314	Règne du pape Clément V

- 1307 Janvier: le roi de France est obligé de se réfugier au Temple pour fuir l'émeute populaire.
Treize octobre: arrestation des Templiers
- 1312 Suppression de l'Ordre des Templiers par la bulle Vox in excelso
- 1314 18 mars: le Grand Maître, Jacques de Molay, et le Maître de Normandie, Geoffroy de Charnay, sont brûlés vifs sur l'île aux Juifs après être revenus sur leurs aveux.

BIBLIOGRAPHIE

- Vie et mort de l'Ordre du Temple
Alain DEMURGER, éditions du Seuil, Paris, 1985.
- Histoire mystérieuse des Templiers
Laurent de Vargas, le Grand Livre du Mois, Paris, 2000.
- Les Templiers
G. Bordonove, éditions Marabout, 1979.
- L'Ordre des Templiers
John Charpentier, éditions Taillandier, Paris, 1983.
- Les Templiers
R. Pernoud, éditions PUF, Paris, 1985.
- L'Assassinat programmé des Templiers
J. Rolland, La Table d'Emeraude, Paris, 2000.